

CONCLUSIONS COP 22 ET BASSIN DU CONGO

16^e R PFBC, Kigali novembre 2016



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Plan

1- En route vers Marrakech pour la COP 22 ?

2- Principales conclusions de la COP 22

3- Quel Impact pour les pays du Bassin du Congo?



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



I- En route vers Marrakech pour la COP 22 ?



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale





Accord de Paris



Nouvelles priorités
et stratégie
COMIFAC

Mai 2016 Douala et Kinshasa



Soumissions des
vues pour COP 22

Sept 2016 Douala





MARRAKECH COP22 | CMP12

UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016



MARRAKECH 2016

II- Principales conclusions de la COP 22 de Marrakech



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- *Que s'est – il passé à Marrakech ?*

6 Organes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques s'y sont réunis

1- Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (CdP 22) de la CCNUCC;

2- Douzième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12);



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- 3- Quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 45);
- 4- Quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 45);
- 5- Deuxième partie de la première session du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA 1.2);
- 6- Première Conférence des Parties Agissant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (**CMA 1**).



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Durant la Conférence



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Les Parties se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.



Les Parties se sont également félicités du niveau des ratifications (110) de l'Accord de Paris et invitent ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire dès que possible.



COMIFAC
Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Les Parties ont célébrés la tenue de la CMA 1



22 | CMP12 | CMA1

UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE تغير المناخ



Attentes des pays COMIFAC pour COP 22



COMIFAC
Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Nous (Bassin du Congo) avons exprimés nos vues sous **SBSTA** sur l'article 6 de l'Accord de Paris, incluant :

- ✓ Les règles, les modalités et les procédures du nouveau mécanisme repris à l'article 6
- ✓ Le mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable comme indiqué au paragraphe 4
- ✓ Les démarches non fondées sur le marché en matière de développement durable comme indiqué au paragraphe 9 de l'accord de Paris.



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- Soumission des vues sous **le Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris (APA)**, sur les points ci après:
 - ✓ Point 3: Des indications supplémentaires par rapport à la section d'atténuation de la décision 1 / CP.2
 - ✓ Point 4: Des directives supplémentaires en relation avec la communication d'adaptation visée à l'article 7, paragraphes 10 et 11, de l'Accord de Paris



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- ✓ Point 5: Les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de la transparence pour l'action et de soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris.
- ✓ Point 6: Questions relatives à l'état des lieux global visé à l'article 14 de l'Accord de Paris.
- ✓ Point 7: Le Cadre de conformité (Art 15 de l'Accord de Paris)



Prise en compte des sujets d'intérêt pour la COMIFAC



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- La stratégie d'organisation des travaux à Marrakech, n'a pas permis aux Parties de s'engager dans un débat de fonds, sur les différentes soumissions.
- Les consultations informelles engagées par les Co Présidents de l'APA et du SBSTA (sur l'article 6 de l'Accord de Paris), se sont limités à des considérations générales et sur la nécessité d'une compréhension commune de certaines parties du texte de l'Accord de Paris.



- Des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les différents points (agenda items) pendant la prochaine année.
- Certains points de nos préoccupations seront abordés dans des ateliers et des documents techniques à venir.
- La note d'orientation des co-présidents de l'APA laisse une envie de reprise rapide des travaux pour un engagement des débats de fonds lors de sa deuxième session (APA.2) à Bonn en mai 2017.



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Nouvel appel a soumission des vues

Conformément au projet des décisions, la sous région devrait donc être prête à fournir d'autres soumissions

Sous l'APA

- Point 3 avant 17 Avril 2017
- Point 4 avant 30 Mars 2017
- Points 6 et 7 avant 25 Janvier 2017

Sous SBSTA

- l'Article 6 de l'Accord de Paris, 03 soumissions avant le 27 mars 2017



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Autres points clés 1/2

- ❖ Les Parties accueillent favorablement les ratifications de l'Amendement de Doha au Protocole et exhortent les autres à ratifier dès que possible.
- ❖ Les Parties demandent au Président de la COP de prendre des dispositions pour l'organisation du Dialogue de facilitation mentionné dans la décision 1/CP.21 et faire rapport à la CdP23 2017



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Autres points clés 2/2

- ❖ Les parties prennent note des résolutions sur les changements climatiques adoptées par l'Organisation Internationale sur l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ❖ Les parties accueillent favorablement l'adoption de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



III- Quel impact pour les Pays du Bassin du Congo?



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- L'Accord de Paris n'est pas une utopie;
- Au moment de son entrée en Vigueur, 5 pays sur 10 de l'Afrique Centrale avaient achevés le processus de ratification dudit Accord (**Cameroun, Rwanda, RCA, Sao Tomé et Príncipe, Gabon**);
- La non ratification de l'Accord de Paris à des conséquences pour la sous région;
- Le décalage de la clôture des travaux de la CMA 1 à la COP 24, laisse l'opportunité aux pays de parachever leur processus de ratification;
- Opportunité de transformer non CPDN en CDN;
- Contribuer à la définition des modalités et procédures sur la base des réalités vécus par les Parties.



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



- **Prochaines étapes pour la sous région**
 - Organiser une restitution au niveau sous régional des conclusions adoptées par la COP
 - Organiser des restitutions au niveau national
 - Organiser des ateliers de préparation des soumissions/échéances futures au niveau national
 - Organiser un atelier régional de consolidation des soumissions/préparation échéances futures sous la CCNUCC



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Conclusion

- ❑ Au moment où le monde entier venait de célébrer le principal succès de la Conférence de Marrakech, à savoir l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris avec la tenue de CMA 1.
- ❑ Nos pensées restent sur la gestion de la période pré 2020, qui souffre encore de l'insuffisance des ratifications par les Parties pour déclencher l'entrée en vigueur de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto.



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale



Merci



COMIFAC

Commission des Forêts d'Afrique Centrale

